

FLASH FLAVESCENCE DOREE 2011

Arrêté du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.

Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Arrêté du 3 septembre 1990 relatif au contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est en recrudescence dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Date des éclosions de *Scaphoïdeus titanus*

Les premières observations de larves de *Scaphoïdeus titanus* ont été réalisées vers les 26 et 27 avril. A cette date, les populations de cicadelles FD étaient parfois assez importantes sur pampres.

Dates des traitements

En Aquitaine, les zones de lutte obligatoire sont de deux grands types : elles peuvent s'étendre sur une commune entière ou seulement sur une partie d'une commune (délimitation circulaire ou sectorielle). Sous couvert du SRAL, la gestion de la lutte obligatoire peut-être gérée par un GDON.

Les traitements spécifiés dans l'Arrêté Préfectoral doivent être appliqués aux dates indiquées ci-dessous (il est possible que pour certains GDON, il y ait de légères modifications. Se référer à leur préconisation). Un certain nombre de communes ou parties de communes sont classées à 2, 1+1/0 ou 1 traitement et, dans ce cas, la plage d'application du premier traitement est de 2 semaines. Il est toutefois préférable de positionner l'application pendant la première semaine lorsque les communes ou parties de communes rentrent pour la première fois en zone de lutte obligatoire.

Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique

	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	du 23 au 29 mai (semaine 21)	du 23 au 29 mai (semaine 21)	du 23 mai au 5 juin (semaine 21 et 22)	du 23 mai au 5 juin (semaine 21 et 22)	du 23 mai au 5 juin (semaine 21 et 22)
T 2 Larvicide	du 6 au 12 juin (semaine 23)	du 6 au 12 juin (semaine 23)	PAS DE T2	PAS DE T2	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte.	PAS DE T3

Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle (PYREVERT)

	3 TRAITEMENTS	2 + 1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)	1 TRAITEMENT
T 1 Larvicide	du 16 au 22 mai (semaine 20)	du 16 au 22 mai (semaine 20)	du 16 au 29 mai (semaine 20 et 21)	du 16 au 29 mai (semaine 20 et 21)	du 16 au 29 mai (semaine 20 et 21)
T 2 Larvicide	du 23 au 29 mai (semaine 21)	du 23 au 29 mai (semaine 21)	du 30 mai au 5 juin (semaine 22)	<i>PAS DE T2</i>	<i>PAS DE T2</i>
T 3 Larvicide ou Adulticide	Du 30 mai au 5 juin (semaine 22)	Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte	<i>PAS DE T3</i>	Déclenché entre le 15 juillet et le 15 août suivant les résultats de piégeage d'adulte	<i>PAS DE T3</i>

- Les applications se font préférentiellement le soir (photosensibilité).
L'autorisation prévoit 3 applications maximum.

Pour les communes en piégeage, les viticulteurs seront avertis individuellement du dépassement de seuil et donc du déclenchement du T3.

Attention les vignes mères de greffons et de porte-greffes doivent obligatoirement recevoir trois traitements.

Voir en annexe le nombre de traitements obligatoires des communes par département.

Nombre de traitements obligatoires par communes pour chaque département

DORDOGNE

Cantons	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
Beaumont		Beaumont, Bayac	
Bergerac	Bergerac		
Bergerac 2 cantons	Lembras	Saint-Germain-et-Mons, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Nexans, Cours-de-Pile , Creysse	Saint-Sauveur, Mouleydier, Queyssac, Lamonzie-Montastruc
Domme		Domme, Saint-Cybranet, Saint-Aubin-de-Nabirat	Florimont-Gaumier, Castelnau-La-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Daglan, Nabirat, Saint-Laurent-La-Vallée, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Pompont
Eymet		Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Capraise-d'Eymet, Eymet, Sadillac, Singleyrac, Sainte-Eulalie-d'Eymet,Razac d'Eymet, Saint-Julien-d'Eymet	Serres-et-Montguyard, Sainte-Innocence, Fonroque
Issigeac		Bouniagues, Colombier, Conne de labarde, Saint Cernin de Labarde, Plaisance, Saint Aubin de Lanquais, Monsaguel, Faux	Saint Perdoux, Monmadales
La Force		La force, Prigonrieux, Saint Pierre d'Eyraud, Fraise, Ginestet, Saint George Blancaneix, Saint Géry	Le Fleix, Monfaucon
Lalinde		Saint Agne, Pressignac-Vicq	
Montignac		Montignac, Saint Amand de Coly, Sergeac	

Cantons	3 traitements	2 traitements	1 traitement
Saint Aulaye		Saint Aulaye	Saint Privat des Prés
Saint Cyprien		Castels, Marnac	
Salignac Eyvignes		Borrèze, Paulin, Saint Geniès, Salignac-Eyvignes	
Sarlat La Caneda		Beynac et Cazenac, Sainte Nathalène, Vézac	
Sigoulès		Thénac, Lamonzie saint martin, Monbazillac, Pomport, Rouffignac de Sigoules, Saussignac, Monestier, Flaugeac, Gardonne, Mescoules, Ribagnac, Gageac et Rouillac, Razac de Saussignac, Sigoules	Cunèges
Terrason La Villedieu		Le lardin Saint Lazare, Pazayac	
Vélines	Saint Vivien	Fougueyrolles, Port Saint Foy et Ponchapt	Bonneville et Saint Avit de Fumadières, Montazeau, Montcaret, Saint Michel de Montaigne, Vélines
Villamblard		Maurens	
Villefranche de Lonchat	Montpeyroux, Villefranche de lonchat	Minzac,	Moulin neuf, Saint Martin de Gurson, Carsac de Gurson

Les communes du canton de Villefranche-de-Lonchat sont incluses dans le GDON du Gursonnais. Il y aura peut-être des modifications dans le nombre de traitements pour les communes classées à 3T et 2T. Il est également possible que d'autres GDON se mettent en place dans ce département en 2011. Le GDON en fera la communication auprès des viticulteurs concernés.

Contact GDON du Gursonnais :

Thierry FOURCAUD 06 07 22 12 22 thierry.fourcaud@wanadoo.fr

GIRONDE

1/ COMMUNES HORS GDON :

Cantons	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
AUROS	Castillon De Castets	Barie, Brannens, Brouqueyran, Coimères, Pondaurat, Puybarban		Aillas, Auros, Bassanne, Berthez, Lados, Savignac, Sigalens
BAZAS		Cazats		Aubiac, Bazas, Le Nizan
BELIN BELIET		Salles		Belin Beliet
EYSINES				Eysines
BRANNE	Branne, Nérigean	Saint-Aubin-De-Branne, Génissac		Jugazan, Naujan Et Postiac, Lugaingnac, Saint Germain Du Puch, Moulon, Cabara, Grézillac, Tizac-de-Curton, Baron, Saint-Quentin-de-Baron
LE BOUSCAT				Bruges
CADILLAC	Rions	Lestiac Sur Garonne, Cadillac, Laroque Langoiran, Loupiac, Béguey, Gabarnac, Sainte Croix Du Mont, Paillet		Donzac, Omet, Capian, Monprimblanc, Villenave De Rions, Cardan
CARBON BLANC		Saint-Sulpice-Et-Cameyrac, Saint-Loubès		Ambares Et La Grave, Saint Vincent De Paul, Sainte Eulalie
CASTELNAU-MEDOC				Brach, Sainte-Hélène
CENON	Beychac-et-Caillau			Montussan, Yvrac
COUTRAS				Saint-Seurin-sur-l'Isle, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Camps-sur-l'Isle, Saint-Médard-de-Guizières
CREON	Baurech, Saint-Caprais-de-Bordeaux			Haux, Le Tourne, Tabanac, Saint-Genès-de-Lombaud, Cambes, Madirac, Sadirac, Lignan-de-Bordeaux, Cénac, Camblanes-et-Meynac, Salleboeuf, Pompignac
FRONSAC		Fronsac, La Lande De Fronsac, La Rivière, Mouillac, Saillans, Saint Aignan, Saint Germain De La Rivière, Saint-Michel-De-Fronsac, Saint-Romain-La-Virvée, Vérac, Périssac, Saint-Genès-De-Fronsac		Cadillac En Fronsadais, Galgon, Lugon Et L'île Du Carney, Tarnes, Villegouge, Asques

Cantons	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
GRIGNOLS				Grignols
GUITRES		Lapouyade, Saint Denis-De-Pile, Saint Ciers-D'Abzac,		Tizac De Lapouyade, Maransin, Saint Martin Du Bois
LANGON		Bieujac, Castets-En-Dorthe		Saint Loubert
LIBOURNE		Izon, Les Billaux, Vayres		Arveyres, Cadarsac
LORMONT				Ambes
MONSEGUR		Roquebrune, Cours-De-Monségur, Landerrouet-Sur-Ségur, Monségur, Rimons, Sainte-Gemme, -Saint-Sulpice-De-Guilleragues, Saint-Vivien-De-Monségur, Taillecavat		Dieulivol, Le Puy, Coutures, Mesterriex, Neuffons, Castelmoron D'Albret
PELLEGRUE		Landerrouat, Massugas, Pellegrue, Saint-Antoine-Du-Queyret, Saint Ferme		Auriolles, Cazaugitat, Listrac De Durèze, Soussac, Caumont
PUJOLS		Doulezon, Gensac, Rauzan		Coubeyrac, Juillac, Mouliets-et-Villemartin, Pessac Sur Dordogne, Pujols, Saint Jean De Blaignac, Saint Vincent De Pertignas, Sainte Radegonde
LA REOLE		Casseuil, Gironde-Sur-Dropt, Blaignac, Fontet, Lamothe-Landerron, La Réole, Loupiac-De-La Réole, Mongauzy, Morizes, Noaillac, Saint-Exupéry, Saint-Hilaire-De-La-Noaille, Hure, Camiran	Les Esseintes	Floudès, Fosses Et Baleyssac, Montagoudin, Saint Michel De Lapujade, Bagas, Loubens, Saint Sève, Bourdelle
SAUVETERRE DE GUYENNE		Mauriac, Saint-Félix-De-Foncaude, Gornac		Blasimon, Cleyrac, Saint Hilaire Du Bois, Saint Sulpice De Pommiers, Daubèze, Mérignas, Mourens, Sauveterre De Guyenne, Saint Martin De Lerm, Saint Martin Du Puy, Castelviel, Coirac

Cantons	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
SAINT ANDRE DE CUBZAC		Aubie Et Espessas, Gauriaguet, Peujard, Salignac, Virsac		Cubzac Les Ponts, Saint André De Cubzac, Saint Laurent D'Arce, Saint Gervais, Saint Antoine
SAINT CIERS SUR GIRONDE		Saint-Ciers-Sur-Gironde	Pleine-Selve	Anglade, Braud Et Saint Louis, Reignac, Saint Aubin De Blaye, Saint Palais, Marcillac, Saint Caprais De Blaye
SAINT-LAURENT-MEDOC				Carcans
SAINT MACAIRE		Caudrot, Sainte Foy La Longue, Saint Laurent Du Bois, Saint Laurent Du Plan, Saint Maixant, Saint Martin De Sescas, Saint Pierre D'Aurillac, Le Pian Sur Garonne		Semens, Verdelaïs, Saint André Du Bois, Saint Macaire, Saint Martial
SAINT SAVIN				Cubzenais, Marcenais, Marsas, Cézac, Civrac De Blaye, Saint Christoly De Blaye, Laruscade
SAINTE FOY LA GRANDE		Saint-Quentin-De-Caplong		Caplong, Eynesse, Les Lèves Et Thoumeyragues, Ligueux, Margueron, Pineuilh, Riocaud, Saint André Et Appelles, Saint Avit De Soulège, Saint Avit Saint Nazaire, Saint Philippe Du Signal, Sainte Foy La Grande
TARGON		Frontenac, Arbis		Baigneaux, Cantois, Escoussans, Ladaux, Lugasson, Martres, Saint Pierre De Bat, Soullignac

2/ COMMUNES EN GDON :

GDON du Bourgeais

Communes en lutte obligatoire au sein du GDON : Bayon-sur-Gironde, Bourg, Comps, Gauriac, Lansac, Mombrier, Prignac-et-Marcamps, Tauriac

Le GDON du Bourgeais a été créé en 2011 mais le protocole dérogatoire n'a pas encore été voté par le bureau du GDON. En l'état actuel, les nombres de traitements par communes sont ceux inscrits dans le tableau ci-dessous (conforme à l'arrêté préfectoral 2011).

Cantons	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
<u>BOURG</u>	Bourg	Tauriac	Prignac-et-Marcamps, Lansac, Bayon-Sur-Gironde	Comps, Gauriac, Mombrier

Dès que le protocole dérogatoire aura été accepté par le GDON, les viticulteurs de ces communes seront avertis directement des modifications par le GDON du Bourgeais.

GDON du Libournais :

Communes en lutte obligatoire au sein du GDON : Montagne, les Artigues de Lussac, Saint-Emilion, Saint-Christophe-des-Bardes, Libourne, Pomerol, Lalande de Pomerol, Lussac; Puisseguin (Monbadon, cf. GDON Castillon-Francis), Lussac, Saint-Sulpice-de-Faleyrens

Les zones de lutte obligatoire s'étendent sur seulement une partie de chaque commune. Se référer au protocole du GDON (validé par le SRAL).

Contact : GDON du Libournais Antoine VERPY – 06 82 43 69 81 gdoncfd@yahoo.fr

GDON de Léognan :

Communes en lutte obligatoire au sein du GDON : Léognan, Martillac, Saint Médard d'Eyrans

Les zones de lutte obligatoire s'étendent sur seulement une partie de chaque commune. Se référer au protocole du GDON (validé par le SRAL).

Contact : GDON de Léognan : 1, cours du XXX Juillet – 33000 BORDEAUX 05 56 00 21 90

GDON du Médoc :

Cantons	2 + 1/0 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
BLANQUEFORT	Blanquefort, Parempuyre, Pian Médoc	Macau	Ludon-Médoc
CASTELNAU-DE-MEDOC	Cussac-Fort-Médoc, Lamarque	Listrac-Médoc, Arcins, Moulis-en-Médoc	Arsac, Avensan, Cantenac, Castelnau-de-Médoc, Soussans, Labarde
LESPARRE-MEDOC		Saint-Christoly-Médoc, Saint-Yzans-de-Médoc	Saint-Germain-d'Esteuil, Couquèques, Ordonnac
PAUILLAC	Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Seurin-de-Cadourne		Saint-Sauveur, Cissac-Médoc, Verteuilh
SAINT-LAURENT-MEDOC			Saint-Laurent-Médoc
SAINT-MEDARD-EN-JALLES			Taillan-Médoc

Contact : **Michaël ANNERAUD** – 05 56 59 00 85 - m.anneraud@adar-medoc.org

GDON de Castillon-Francis :

Communes en lutte obligatoire au sein du GDON : Gardegan-et-Tourtirac, Saint-Genès-De-Castillon, Belvès-de-Castillon, Les Salles-de-Castillon, Saint-Philippe-D'Aiguille, Sainte-Colombe, Puynormand, Tayac, Petit-Palais-Et-Cornemps, Saint-Sauveur-De-Puynormand, Gours, Francis, Saint-Cibard, Puisseguin (Monbadon)

Les zones de lutte obligatoire s'étendent parfois sur seulement une partie de chaque commune. Se référer au protocole du GDON (validé par le SRAL).

Contact : Christophe LAVAU, 06 07 31 72 35 - christophe.lavau@wanadoo.fr.

GDON du Sauternais et des Graves :

Cantons	2 + 1/0 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
LA BREDE		Saint-Selve	La Brède, Isle-Saint-Georges, Aygues-Morte-Les-Graves, Castres-Sur-Gironde, Beautiran, Saint-Morillon
PODENSAC	Podensac, Virelade, Cérons	Arbanats, Illats, Portets, Pujols Sur Ciron	Saint Michel De Rieufret, Budos, Landiras
LANGON	Barsac	Bommes, Fargues, Sauternes	Saint Pardon De Conques, Roaillan, Mazères, Saint Pierre De Mons, Langon, Toulence
	Preignac (de la Garonne à l'autoroute)	Preignac (de l'autoroute jusqu'au sud de la commune)	

Contacts : Jean-Louis VIVIERE 05 56 27 09 25 jean-louis.viviere@monaoc.com

Fabrice DUBOURDIEU 06 82 83 92 31, Nelly GONZALEZ, 06 45 94 56 65. n.gonzalez@sauternes-barsac.com.

GDON de Saint-Julien-de-Beychevelle :

Cantons	2 + 1/0 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
PAUILLAC		Saint-Julien-De-Beychevelle	

Contacts : Jean-Dominique VIDEAU 05 56 59 25 86

LANDES

ZONE	2 +1 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1 TRAITEMENT	1 TRAITEMENT
ARMAGNAC	Gabarret, Sarbazan	Betbezer- d'armagnac, Labastide- d'Armagnac, Lagrange, Mauvezin d'Armagnac, Parlebosq	Arthez-d'Armagnac, Castandet, Le Freche, Saint Julien d'Armagnac, Saint- Justin, Villeneuve- de-Marsan	Créon- d'Armagnac, Estigarde, Herre, Perquie, Pouydesseaux, Roquefort, Saint- Gein, Saint-Gor, Vielle-Soubiran
TURSAN			Aire sur Adour, Bahus-Soubiran, Bats, Buanes, Castelnau-Tursan, Classun, Eugenie- les-Bains, Fargues, Geaune, Lacajunte, Larriviere, Miramont- Sensacq, Pecorade, Philondenx, Pimbo, Puyol-Cazalet, Saint- Loubouer, Urgons, Vielle-Tursan	Cazères-sur- l'Adour
CHALOSSE		Montfort-en- Chalosse	Amou, Aubagnan, Audignon, Montgaillard, Mugron, Poyanne, Saint-Sever, Souprosse	Banos, Bergouey, Bonnegarde, Brassempouy, Doazit, Dumes, Eyres-moncube, Hauriet, Horsarrieu, Lamothe, Laurede, Le Leuy, Lourquen, Maylis, Meilhan, Montaut, Montsoue, Nassiet, Nerbis, Nousse, Onard, Poyartin, Saint Geours-d'Auribat, Serres-Gaston, Tartas, Toulouzette
MARSAN			Bascons, Bretagne de Marsan, Grenade sur Adour, Laglorieuse, Saint- Maurice-sur-Adour	Artassens, Aurice, Benquet, Bordères-et- Lamensans, Bougue, Maurrin, Pujo-le-Plan, Saint-Cricq- Villeneuve, Sainte-Foy, Saint- Pierre-du-Mont

LOT-ET-GARONNE

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1 TRAITEMENT	1 TRAITEMENT
AOC Buzet	Montesquieu	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	Bruch, Buzet-sur-Baïse, Calignac, Damazan, Espiens, Feugarolles, Lavardac, Leyritz-Moncassin, Mongaillard, Montagnac-sur-Auvignon , Nérac, Puch-d’Agenais, Saint-Léon, Vianne, Villefranche-du-Queyran, Saint-Pierre-de-Buzet, Xaintrailles,	Barbaste, Ambrus, Moncaut, Pompiey
AOC Duras			Moustier, Auriac-sur-Dropt, Pardaillan, Saint-Sernin, Savignac-de-Duras, Baleyssagues, Duras, Esclottes, Sainte-Colombe-de-Duras, Villeneuve-de-Duras, La Sauvetat du Dropt, Loubès-Bernac, Saint-Astier, Saint-Jean-de-Duras	
AOC Marmandais	Beaupuy	Bouglon, Cambes, Escassefort, Lévignac-de-Guyenne, Mauvezin-sur-Gupie, Monteton, Peyrière, Romestaing, Saint-Avit, Saint-Géraud, Samazan, Seyches, Marmande, Meilhan-sur-Garonne, Montpouillan, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Cocumont, Marcellus, Virazeil, Castelnau-sur-Gupie, Lagupie, Saint-Martin-Petit, Sainte-Bazeille		Caubon Saint Sauveur
AOC Armagnac		Lannes, Mézin		Andiran, Brax, Durance, Francescas, Le Fréchou, Lasserre, Moncrabeau, Poudenas, Réaup-Lisse, Sainte-Maure-de-Peyriac, Saint-Pé-Saint-Simon
AOVDQS Côtes du Bruilhois		Astaffort, Aubiac, Clermont-Soubiran, Layrac.		Caudecoste, Cuq, Estillac, Fals, Fieux, Grayssas, Lamontjoie, Laplume, Marmont-Pachas, Moirax, Nomdieu (Ie), Roquefort, Saint-Romain-Le-Noble, Saint-Urcisse, Saumont (Ie)

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1 TRAITEMENT	1 TRAITEMENT
Vin de table	Bazens Clermont- Dessous, Frégimont Prayssas	Sérignac-sur-Garonne, Thouars-sur-Garonne, Agnac, Allez-et-Cazeneuve, Bias, Boé, Casseneuil, Clairac, Colayrac-Saint-Cirq, Dolmayrac, Fauillet, Fourques-sur-Garonne,, Gontaud-de-Nogaret, Lacépède, Lafitte-sur-Lot, Laroque-Timbaut, Lauzun, Pont-du-Casse, Port-Ste-Marie, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Pierre-sur-Dropt, Sainte-Livrade-sur-Lot, Temple-sur-Lot, Varès.		Agen, Agmé, Allemans-du-Dropt, Argenton, Bajamont, Bon-Encontre, Bourgougnague, Bourran, Calonges, Cassignas, Castelculier, Casteljaloux, Castelmoron, Caumont-sur-Garonne, Cauzac, Cours, Croix-blanche (la), Douzains, Fauguerolles, Fongrave, Foulayronnes, Granges-sur-Lot, Grateloup, Grézet-Cavagnan, Hautesvignes, La Réunion, Labastide-Castel-Amouroux, Lafox, Lagruère, Lalandusse, Laparade, Laugnac, Ledat (le), Longueville, Madaillan, Miramont-de-Guyenne, Monbalen, Monclar, Monheurt, Montignac-Toupinerie, Montpezat, Nicole, Pailloles, Passage d'Agen (le), Pinel-Hauterive, Pujols, Puysserampion, Roumagne, Sauvagnas, Sauveterre-Saint-Denis, Sembas, Sénestis, Sérignac-Péboudou, Sainte-Colomb-de-Lauzun, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Léger, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pastour, Saint-Robert, Saint-Sardos, Saint- Sixte, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Sainte-Gemme-Martailac, Sainte-Marthe, Taillebourg, Tonneins, Vertheuil-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Villeton.
Vin de pays				Lusignan-Petit, Prayssac, Gaujac, Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Laurent, Aiguillon, Birac-sur-Trec, Couthures-sur-Garonne, Galapian, Jusix, Lagarrigue, Puymiclan, Saint-Salvy.

PYRENEES-ATLANTIQUES

ZONE	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS	1 TRAITEMENT
JURANÇON		LASSEUBE,	ESCOU, ESCOUT, ESTIALESQ, OGEU- LES-BAINS
VIC-BILH		ARROSES, AUBOUS, AURIONS-IDERNES, AYDIE, BETRACQ, MONCLA, PORTET, CASTILLON DE LEMBEYE, CORBERES-ABERE, GAYON, LASSERRE, MONCAUP, CONCHEZ-DE-BEARN, DIUSSE, CROUSEILLES, SEMEACQ-BLACHON,	BASSILLON-VAUZE, LALONGUE, LESPIELLE
AUTRE	LACADEE, CABIDOS, MALAUSSANE	GARLIN, ORTHEZ	MONTAGUT, POURSIUGUES- BOUCOUE, BOUEILH- BOUEILHO- LASQUE, BONNUT, RIBARROUY

Contact :

SRAL : Carine GARCIA 05 56 00 42 43 - 06 32 26 45 59 carine.garcia@agriculture.gouv.fr

FREDON Aquitaine : Dominique Vergnes 05 56 37 95 98 – d.vergnes@fredon-aquitaine.org